



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 0
Absents : 0
Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 18 MARS 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Pierre BESSAT, Mme Céline LECOMTE, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia MOUZET, M. Armand LOUVIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Alfred BARBIER, Mme Manon GELATI, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Aline KELLER, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

DEL2026-042

Rapporteur : M. Basile DUNAND

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Vu la délibération 2026-040 du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 4 (quatre),

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, est présentée la liste de candidats suivante :

- liste : Pierre BESSAT
1. Pierre BESSAT
 2. Sabine LEBOULANGER
 3. Jean-Claude TOURNIER
 4. Laetitia DUPERTHUY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins distribués : 15
- nombre de bulletins nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

La liste Pierre BESSAT a obtenu 14 voix (quatorze voix).

Cette liste ayant obtenu la majorité, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- 1. Pierre BESSAT**
- 2. Sabine LBOULANGER**
- 3. Jean-Claude TOURNIER**
- 4. Laetitia DUPERTHUY**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

En Mairie, le 20 mars 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 20 mars 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le